

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 021-200006682-20230227-CC_23_011-DE

S²LO



Programme Local de l'Habitat 2021-2026

Bilan annuel 2022

2^{ème} année de mise en œuvre

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
Urbanisme & Habitat



Table des matières

Partie 1 - Rappel des objectifs du PLH 2021-2026	3
Partie 2 - Dynamiques du territoire	7
Partie 3 - État d'avancement des actions et perspectives 2023	18

Partie 1 - Rappel des objectifs du PLH 2021-2026

A. Orientations

Les cinq orientations suivantes constituent le cadre d'intervention de la politique de l'habitat sur la période 2021-2026 :

Orientation n°1 : Améliorer l'attractivité résidentielle en s'appuyant sur le dynamisme économique tout en préservant les équilibres territoriaux entre villes, bourgs et communes rurales

L'Agglomération a connu ces dernières années un ralentissement démographique alors même que la dynamique économique et touristique continue de se développer.

Cette situation s'explique, en partie, par un accroissement du nombre de meublés de tourisme, un marché de l'ancien atypique, une production de logements insuffisamment diversifiée, concurrencée par les secteurs de Chalon et de Dijon, et contrainte géographiquement dans certains secteurs.

Ce contexte est un frein au développement du territoire, et l'attractivité résidentielle représente la clé pour soutenir ses perspectives favorables.

Cette dernière implique de relancer et de maintenir un niveau de production de logements suffisants et diversifiés, et de maîtriser le changement d'usage des locaux d'habitation en location de courte durée.

Orientation n°2 : Maintenir une capacité du territoire à accompagner et à maîtriser son développement en habitat nouveau, tout en restant attractif et accessible pour les habitants locaux

En plus des contraintes physiques du territoire, ce PLH s'inscrit dans un environnement foncier plus contraint en matière de consommation d'espace.

Il nécessite d'initier de nouvelles formes de faire et d'habiter :

- diversifier l'offre, optimiser et valoriser le patrimoine ancien dans les nouvelles opérations d'habitat (travailler sur de nouvelles formes urbaines et sur une mixité des typologies),
- mettre en place une stratégie foncière avec une logique d'anticipation et de portage publique,
- faciliter l'accès au foncier (fonds de portage de l'Agglomération) pour développer des projets.

Orientation n°3 : Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre proposée et développée par les communes

Ces dernières années, la production de logements sur le territoire de l'Agglomération s'est ralentie et concentrée : en dehors de Beaune, majoritairement sur du lot à bâtir, et sur la ville-centre, sur du collectif. Le marché du logement n'a répondu que partiellement à la diversité des besoins, notamment les plus spécifiques (logement des jeunes/étudiants, seniors, saisonniers, publics en situation de précarité, de handicap...).

Les élus ont donc réaffirmé l'importance de produire du logement, de diversifier et d'adapter l'offre sur la période de ce 2^{ème} PLH, notamment à travers :

- le développement des logements communaux, qui permet de maintenir et développer une offre locative abordable sur le territoire,
- la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui permettra de travailler sur l'équilibre de l'offre sociale à l'échelle communautaire,
- l'adaptation des logements des personnes âgées autonomes et le développement d'une offre adaptée entre le logement en propriété et les structures médicalisées,
- une meilleure connaissance des besoins des salariés, étudiants, alternants, pour proposer une offre adéquate.
- l'amélioration de la réponse aux besoins des personnes les plus fragiles, et des gens du voyage.

Orientation n°4 : Poursuivre les actions engagées en faveur de l'amélioration du parc existant (énergie, confort, isolation thermique, lutte contre l'habitat indigne)

Sur le 1^{er} PLH, l'Agglomération avait engagé des études et des dispositifs d'aides pour l'amélioration du parc existant (Programme d'Intérêt Général, Aide Réno', étude pré-opérationnelle OPAH sur les centres-villes des 3 pôles urbains, mobilisation des fonds FEDER pour la réhabilitation de logements sociaux).

Pour ce 2^{ème} PLH, :

- les aides complémentaires de l'Agglomération en faveur de la rénovation énergétique des logements se poursuivent et sont amplifiées,
- une analyse plus fine du phénomène de vacance, en partenariat avec les communes, permettra de définir des moyens d'intervention pour remettre des logements sur le marché,
- le suivi du parc social fera l'objet d'échanges plus soutenus avec les bailleurs,
- la connaissance des segments spécifiques du parc, tels que les copropriétés et les logements indignes, sera améliorée.

Orientation n°5 : Suivre et animer le PLH et coordonner le réseau des acteurs

Dans la continuité du travail réalisé sur le précédent PLH, l'observatoire habitat-foncier sera enrichi et valorisé, notamment lors de l'élaboration des bilans annuels.

Ce 2^{ème} PLH permettra également de conforter et d'amplifier le rôle de coordination de l'Agglomération sur la politique locale de l'habitat, notamment par la mise en place d'un travail partenarial plus important : temps d'échanges avec les partenaires et les communes.

L'animation de ce document passera aussi par la diffusion d'informations sur les différentes actions de l'intercommunalité en matière d'habitat.

B. Actions

Ces 5 orientations sont déclinées en **10 actions** regroupées ci-dessous par thématique :

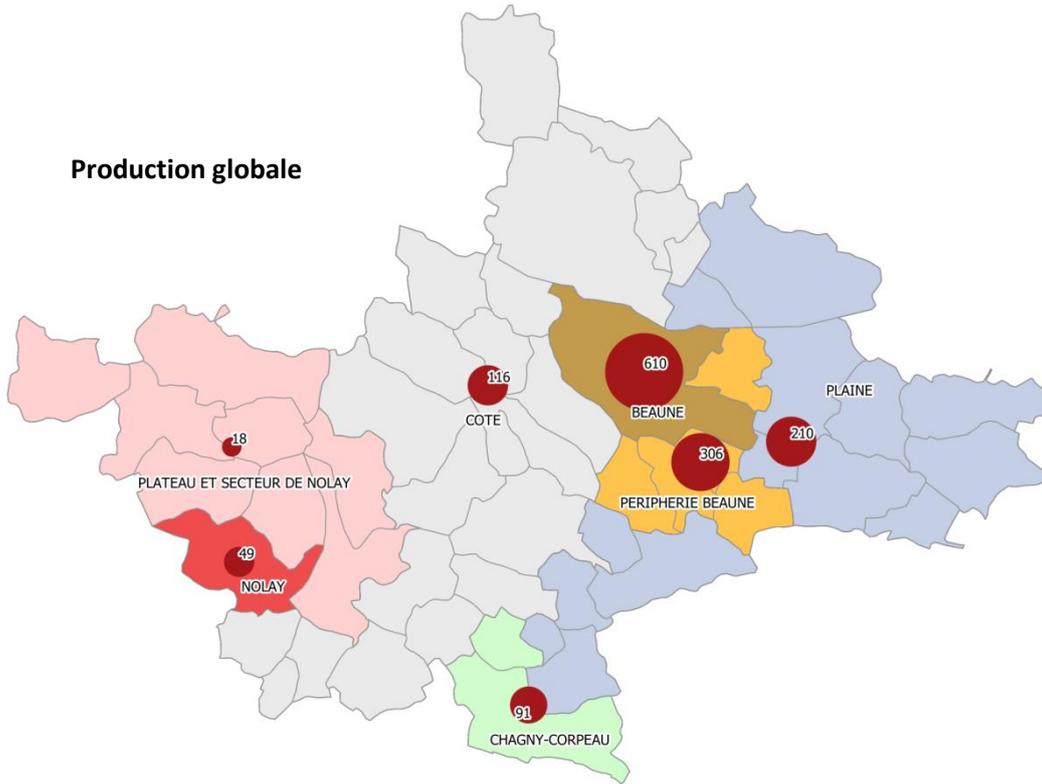
Pôle d'ingénierie intercommunal		Action 1 : Animer le pôle d'ingénierie intercommunal afin de favoriser la réalisation des projets logements sur le territoire
Développement économique et logement		Action 2 : Encadrer le développement des résidences secondaires de type meublés de tourisme
		Action 3 : Travailler avec les acteurs économiques sur les besoins en habitat
Action sur le foncier		Action 4 : Anticiper et accompagner le développement de l'habitat par une action sur le foncier
Diversification de l'offre		Action 5A : Soutenir le développement d'une offre de logements diversifiée en termes de produits et de gamme de prix
		Action 5B : Soutenir le développement d'une offre de logements diversifiée en termes de produits et de gamme de prix
Parc social - logements sociaux		Action 6A : Mettre en œuvre les nouveaux outils de suivi du parc social
		Action 6B : Encadrer l'évolution du parc social sur le territoire intercommunal
Gens du voyage		Action 7 : Mettre en œuvre les objectifs des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Parc privé - amélioration énergétique		Action 8 : Poursuivre et amplifier l'amélioration du parc de logements privés
Observatoire habitat-foncier		Action 9 : Poursuivre l'observatoire de l'habitat et mettre en place un observatoire foncier
Animation - coordination		Action 10 : Animer et coordonner la politique locale de l'habitat

C. Objectifs de développement

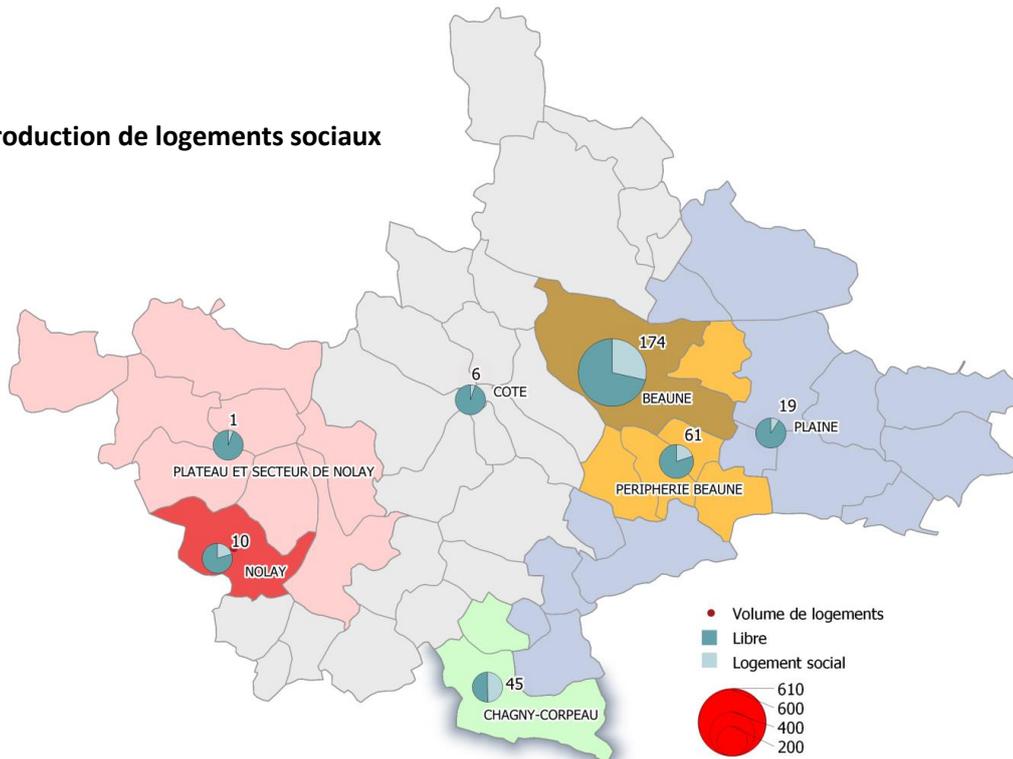
Le PLH 2021-2026 vise une augmentation de population de **1340 habitants à horizon 2026**.

Le volume de **logements neufs** à produire pour répondre aux besoins identifiés a été estimé à **1 400 logements** (1 120 logements privés et 280 logements sociaux), soit **233 logements par an**, ventilés sur les 7 sous-secteurs du territoire de l'Agglomération :

Production globale



Production de logements sociaux



Partie 2 - Dynamiques du territoire

Les données disponibles les plus récentes sont issues des Recensements de la Population 2019 et 2020, du Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et locaux (SITADEL) et du Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs sociaux (RPLS). La seule donnée disponible en 2020 est l'estimation de population.

Il n'est donc pas encore possible de mesurer l'impact éventuel du nouveau PLH. On ne peut que dégager quelques tendances sur des chiffres clés, qui confirment dans l'ensemble les constats réalisés dans le nouveau PLH et les objectifs définis.

Un détail des données du recensement de la population par commune est disponible en fin de document.

A. Population

1) Démographie

Selon les dernières données INSEE, la population de l'Agglomération est passée de 52 638 habitants en 2013 à **50 678 en 2020**, soit un taux d'évolution annuel de - 0,53 % sur la période.

Ce taux était de - 0,3% entre 2012 et 2017, et de -0,45% entre 2013 et 2019, la baisse du dynamisme démographique, mise en évidence dans le diagnostic du PLH, se confirme donc.

Cette baisse du dynamisme démographique s'explique par la combinaison de soldes naturel et migratoire négatifs depuis 2014-2015 : le nombre de naissances est inférieur aux décès, et on compte plus de départs que d'arrivées sur le territoire.

Comme le montre la carte page suivante, **une majorité des communes de l'Agglomération connaît une baisse de leur dynamisme démographique** notamment dans les secteurs « Beaune », « Chagny-Corpeau », « Côte », « Nolay » et « Plateau et secteur Nolay ».

A l'inverse, le secteur « Périphérie de Beaune » voit sa population augmenter. Le secteur « Plaine » conserve une population stable sur la période.

2) Ménages

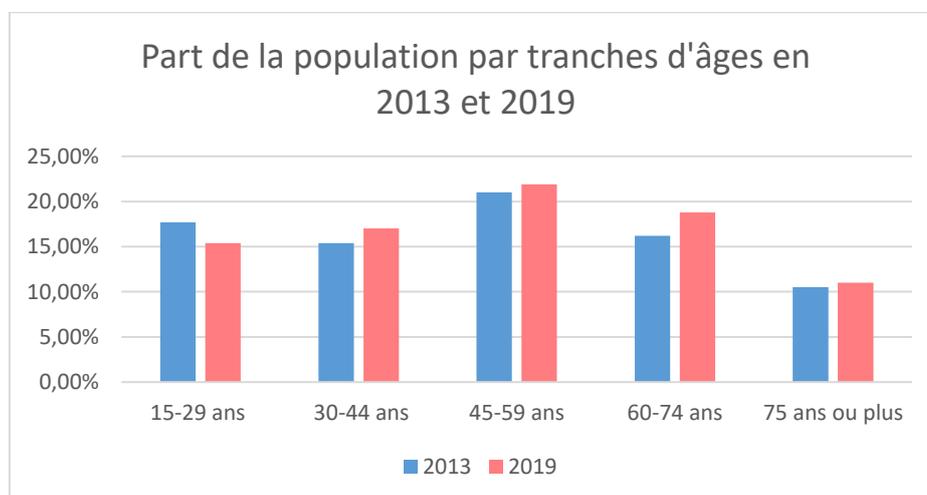
La taille moyenne des ménages est restée stable entre 2018 et 2019. Les ménages de la CABCS comptent en moyenne 2,12 personnes. En revanche, si l'on considère la période 2013-2019, elle **continue de diminuer** à un rythme toutefois moins important que celui observé entre 1999 et 2010.

→ **Le PLH s'est fixé un objectif de desserrement à - 0,28 % par an.**

Taille moyenne des ménages en 2013	Taille moyenne des ménages en 2019
2.19	2.12

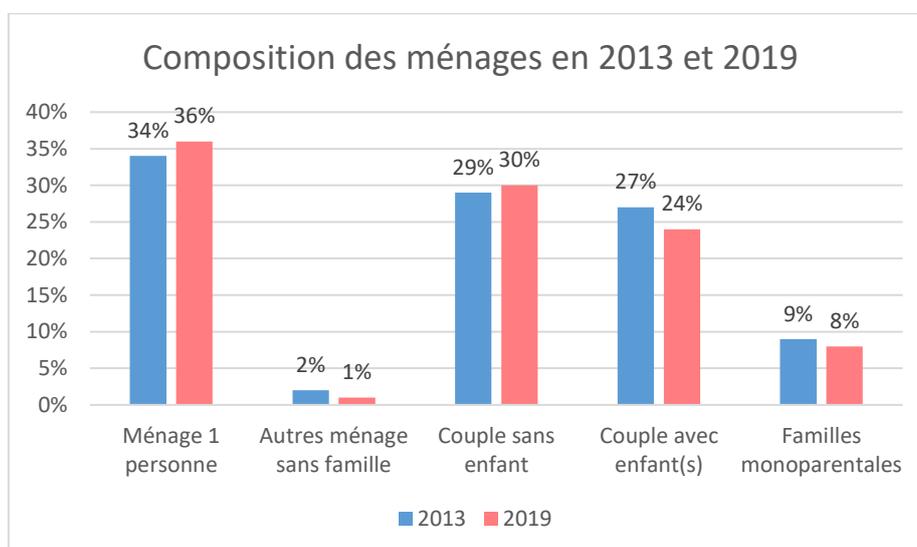
Source INSEE RP 2019 – Traitement et réalisation CABCS

La tranche d'âge la plus représentée parmi la population est celle des 45-59 ans. **Le vieillissement de la population s'accroît** avec une hausse plus forte des personnes âgées de 60 ans ou plus entre 2013 et 2019. La nécessité de renforcer l'offre de logements pour les séniors et de favoriser l'adaptation des logements, mise en évidence par le PLH, est donc pleinement confirmée.



Source INSEE RP 2019 - Traitement et réalisation CABCS

Concernant la composition des ménages, **plus d'une personne sur trois vit seule (36%)**, un chiffre qui augmente entre 2013 et 2019 (+2%). La part des couples sans enfant progresse légèrement. A l'inverse, le poids des familles avec enfants diminue. Ces chiffres sont similaires à ceux observés en 2018.



Source INSEE RP 2019 - Traitement et réalisation CABCS

B. Parc de logements

1) Évolution des résidences principales

En 2019, on recense **23 598 résidences principales**, représentant 82% du parc de logements. Le nombre de résidences principales a progressé de + 0,1% par an sur la période 2013-2019, soit 24 nouvelles unités de plus chaque année en moyenne. Cette évolution est légèrement en baisse par rapport aux données analysées dans le diagnostic du PLH (2010-2015).

2) Évolution des logements vacants

A l'échelle de l'Agglomération, le nombre de logements vacants est passé de 2 788 unités en 2013 à **2 934 en 2019**, soit un **taux d'évolution annuel de 0,9%** sur la période 2013-2019, ce qui représente un volume annuel moyen de 24 nouveaux logements vacants. Entre 2018 et 2019, 61 nouveaux logements vacants sont dénombrés.

→ **La part de logements vacants atteint les 10,17 % du parc de logements en 2019, elle est en progression par rapport à 2013 (9,96 %) et 2018 (9,98%), le PLH s'est fixé pour objectif de maintenir ce taux à 9,8%.**

La commune de **Volnay compte la part de logements vacants la plus élevée** par rapport au volume de logements (26,5%) suivie par la commune de **Nolay avec 23,8% de logements vacants. A l'inverse d'autres communes ont une part de logements vacants très basse** qui ne permet pas d'assurer une bonne mobilité résidentielle des ménages non plus, c'est le cas par exemple du secteur de la « **périphérie de Beaune** ».

→ **L'intervention sur le parc vacant doit donc se concentrer sur ces communes afin de permettre une bonne rotation des ménages.**

	Logements vacants en 2019		Evolution depuis 2013 des logements vacants	
	En volume	En %	En volume annuel	En % annuel
CA Beaune Côte et Sud	2934	10,17%	24	0,9%
Beaune	1138	9,3%	24	2,4%
Chagny-Corpeau	341	10,2%	7	2,3%
Côte	736	13,5%	-14	-1,7%
Nolay	229	23,8%	2	0,8%
Périphéries Beaune	90	4,7%	0,4	0,5%
Plaine	236	6,3%	7	3,7%
Plateau et secteur de Nolay	164	13,2%	-2	-1,3%

Source INSEE RP 2019 - Traitement et réalisation CABCS

3) Évolution des résidences secondaires et logements occasionnels

En 2019, l'Agglomération compte **2 319 résidences secondaires et logements occasionnels**, contre 1 740 en 2013, soit un taux d'évolution annuel de **+ 5,5% sur la période 2013-2019**, ce qui représente un volume annuel de 96 nouveaux logements par an. La progression a ralenti entre 2018 et 2019 (seulement 27 nouvelles résidences secondaires en un an).

→ **La part de résidences secondaires et occasionnelles représente 8% du parc de logements en 2019, le PLH s'est fixé pour objectif de ne pas dépasser cette part et un taux d'évolution annuel de + 1,6 %.**

	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2019		Evolution depuis 2013 des résidences secondaires et logements occasionnels	
	En volume	En %	En volume annuel	En % annuel
CA Beaune Côte et Sud	2319	8%	96	5,5%
Beaune	656	5,4%	42	10,5%
Chagny-Corpeau	67	2%	5	12%
Côte	891	16,4%	45	7,2%
Nolay	105	10,9%	4	4,6%
Périphéries Beaune	112	5,8%	11	25,3%
Plaine	167	4,4%	-14	-5,5%
Plateau et secteur de Nolay	320	25,7%	3	1,1%

Source INSEE RP 2019 - Traitement et réalisation CABCS

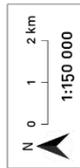
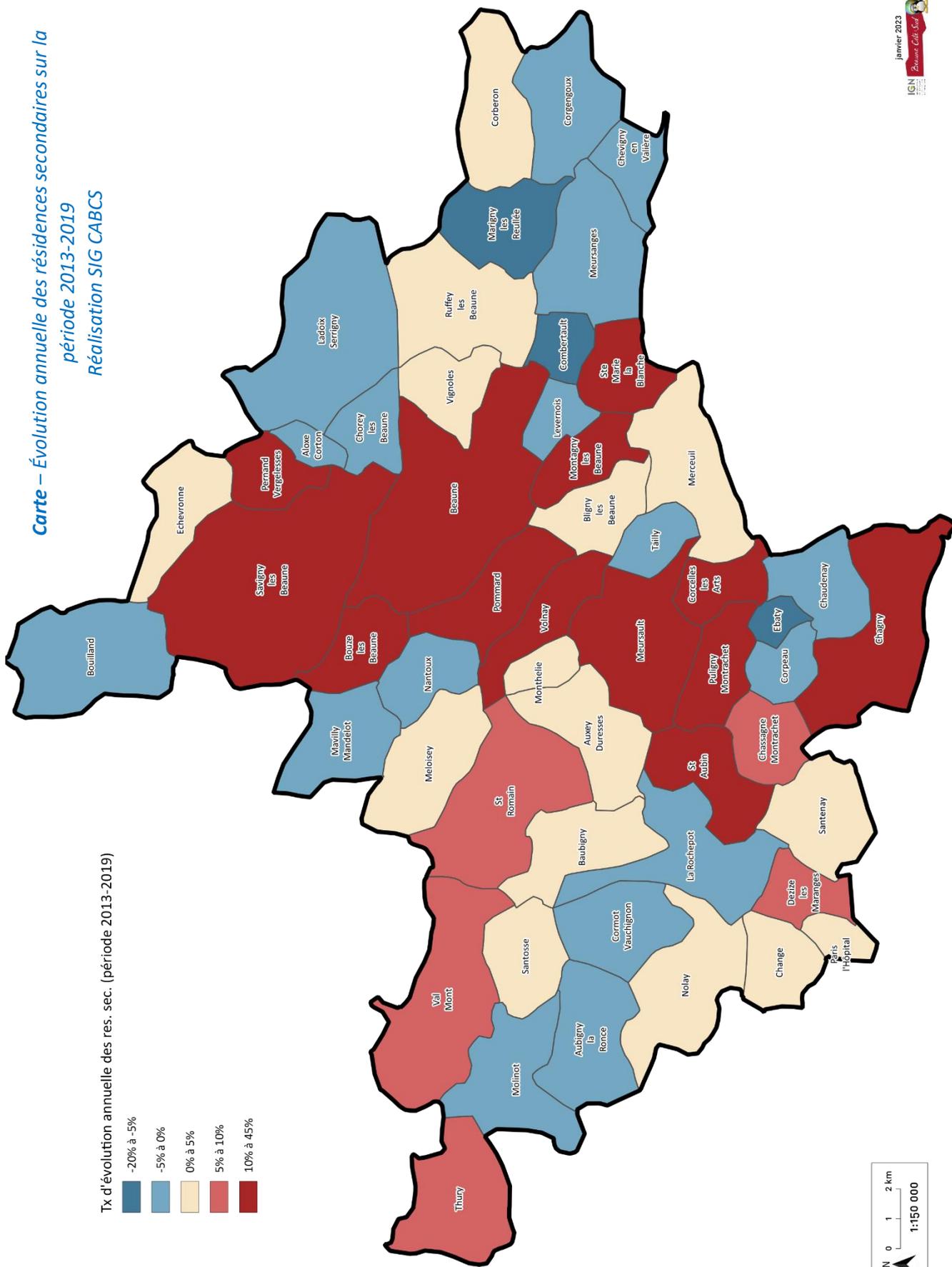
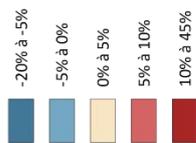
En 2019, proportionnellement au volume de logements, **ce sont surtout les secteurs « Côte » et « Plateau et secteur de Nolay » qui comptent la part la plus conséquente** de résidences secondaires et occasionnelles (16,4% et 25,7%).

→ **L'intervention sur le parc de résidences secondaires et logements occasionnels devra donc se concentrer sur les communes des secteurs « Côte » et « Plateau et secteur de Nolay ».**

Depuis 2013, on note une **progression marquée dans les secteurs « Périphérie de Beaune », « Chagny-Corpeau » et Beaune notamment.**

Carte – Évolution annuelle des résidences secondaires sur la période 2013-2019
 Réalisation SIG CABCS

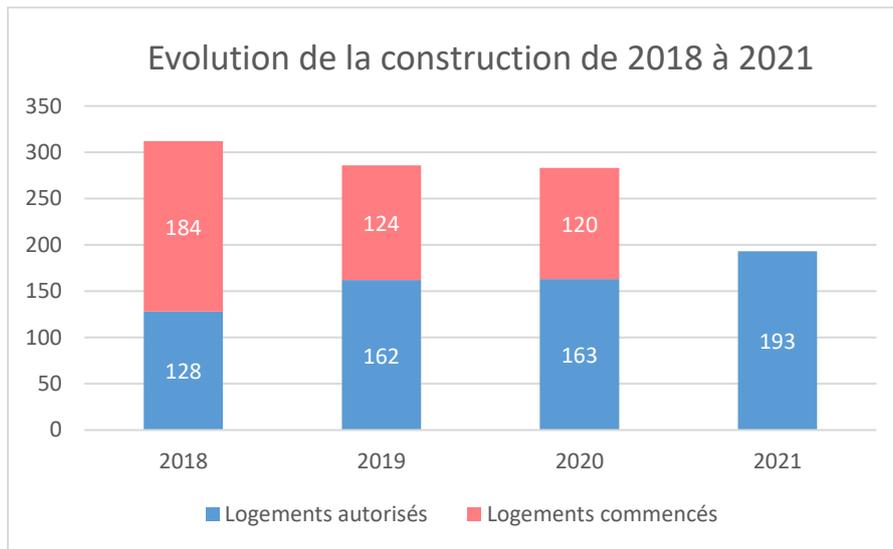
Tx d'évolution annuelle des res. sec. (période 2013-2019)



4) Construction neuve

Selon la base SITADEL2, on recense **193 logements autorisés en 2021** à l'échelle de l'Agglomération. Le nombre de logements autorisés en 2019 et en 2020 est supérieur à celui de 2018, on peut s'attendre à un volume de logements commencés plus conséquent à partir de 2021.

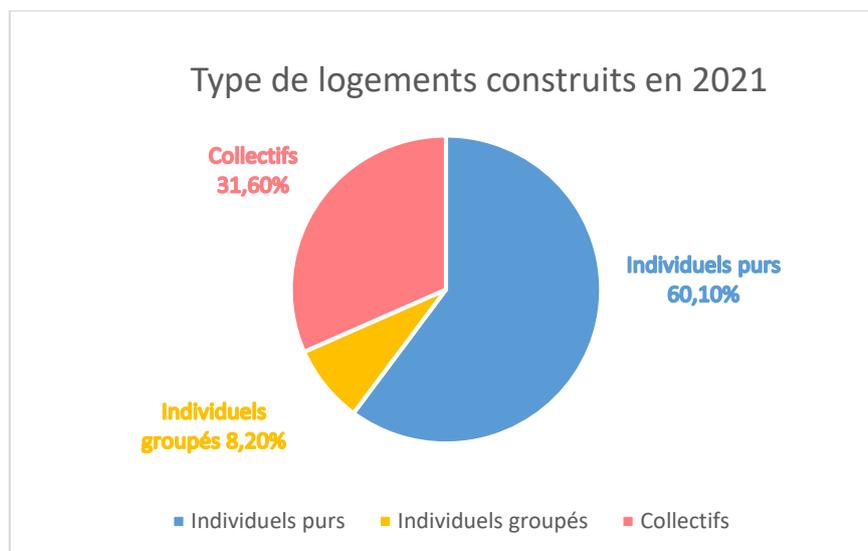
→ **Le PLH s'est fixé un objectif de production de 233 logements par an. Le rythme observé entre 2020 à 2021 est donc insuffisant même si l'on voit que la production tend à s'intensifier (193 logements autorisés en 2021 contre 163 en 2020).**



Source SITADEL 2 - Traitement et réalisation CABCS

En 2021, ce sont **principalement des logements individuels** ¹ qui ont été autorisés (60%).

La part de logements collectifs ² est néanmoins bien présente (31,6%, soit 61 logements collectifs).



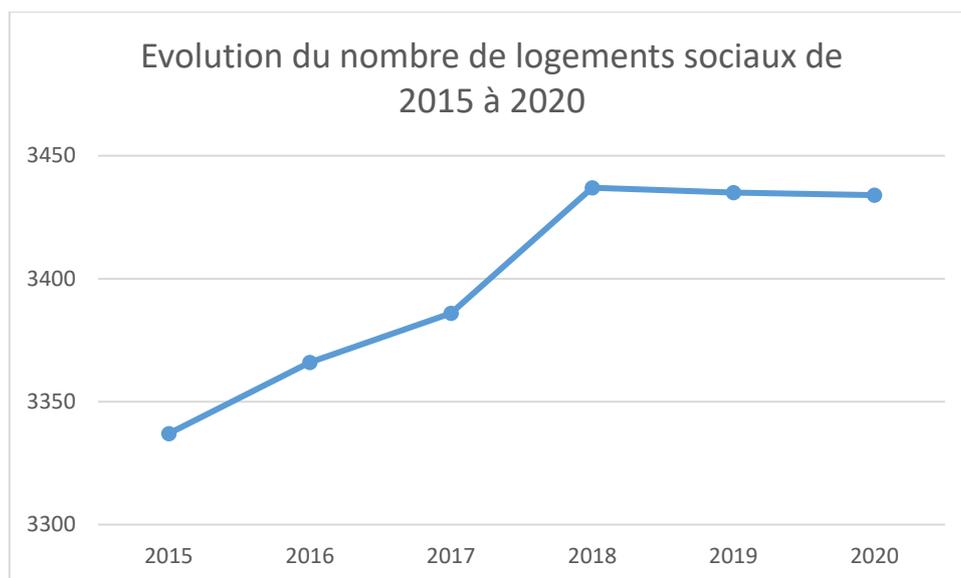
Source SITADEL 2 - Traitement et réalisation CABCS

¹ Maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement – INSEE

² Bâtiment de deux logements ou plus – INSEE

Selon les données récentes du Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) de 2020, l'offre gérée par les bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2021 sur le territoire de l'Agglomération est de **3 434 logements locatifs sociaux. Ce volume est en légère baisse depuis 2018.**

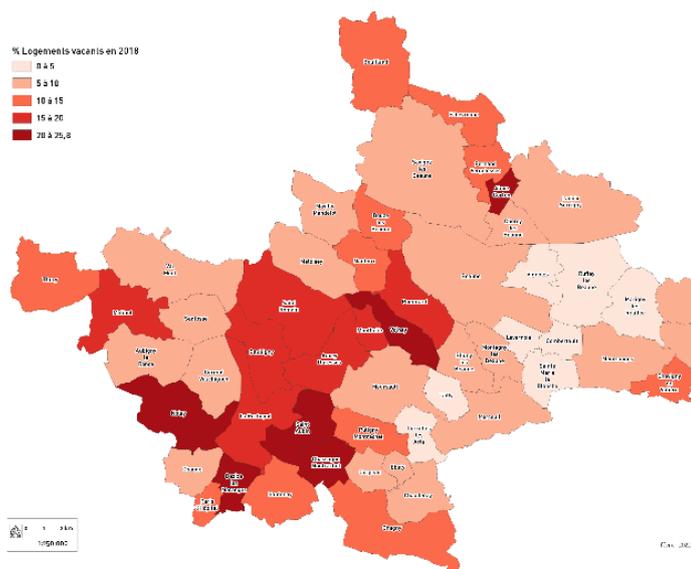
→ **Le PLH a fixé un objectif de production de 280 logements sociaux d'ici 2026, soit un volume annuel d'environ 46 logements, une stratégie permettant d'atteindre ces objectifs a été demandée aux bailleurs dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale (CUS), des projets communaux complémentaires seront également nécessaires.**



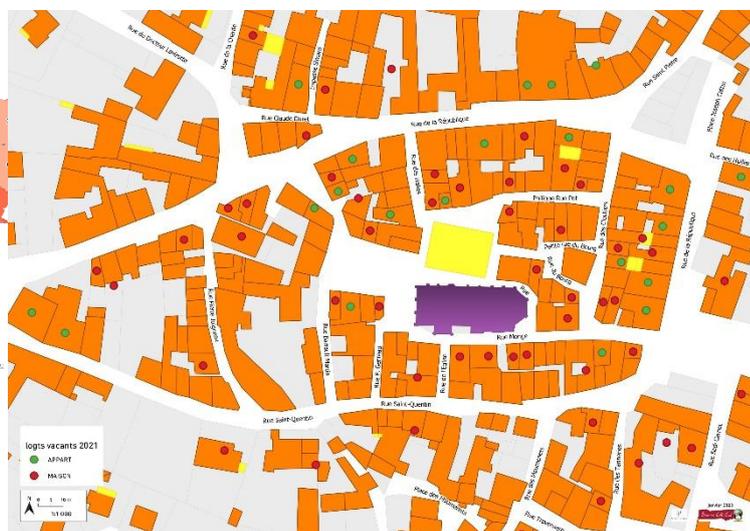
Source RPLS 2020 - Traitement et réalisation CABCS

Partie 3 - État d'avancement des actions et perspectives 2023

ACTION N°1			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
<p>Animer le pôle d'ingénierie intercommunal afin de favoriser la réalisation des projets logements sur le territoire</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Amplifier la production de logements → Diversifier l'offre proposée en tenant compte des spécificités de chacune des communes 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des communes dans le montage des projets habitat, et sur le volet habitat dans leur document d'urbanisme Identification et mobilisation du patrimoine vacant Repérage et diffusion d'appels à projets Organisation de temps d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> Demande de rafraîchissement des données LOVAC (logements vacants) auprès des services du ministère, faite le 14/09/2022 (sans réponse pour l'instant) dans le but d'exploiter la base et d'établir une 1^{ère} cartographie des logements vacants par commune, qui sera à confronter avec un travail de terrain, en partenariat avec les communes Rencontre de communes ayant des potentialités foncières pour développer des projets habitat, Élaboration de fiches projet sur les sites pouvant accueillir des logements, au fur et à mesure des sollicitations Echange avec les promoteurs en amont sur les opérations d'importance, pour peser sur le programme et obtenir une diversification de l'offre Conseil aux communes sur leurs projets d'habitat : outils procédures, aides.... Veille sur les projets d'habitat en lien avec le service ADS (31 communes adhérentes) 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des données sur la vacance, envoi aux communes avec une méthodologie d'analyse pour affiner, identification des outils pour agir Envoi des données aux communes pour affiner l'état des lieux Réalisation d'une trame d'avis et de porter à connaissance pour le suivi des PLU Poursuite des rencontres avec les communes Rencontre des opérateurs et acteurs de la maîtrise d'œuvre
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives budgétaires 2023
	Poste de chargée de mission		

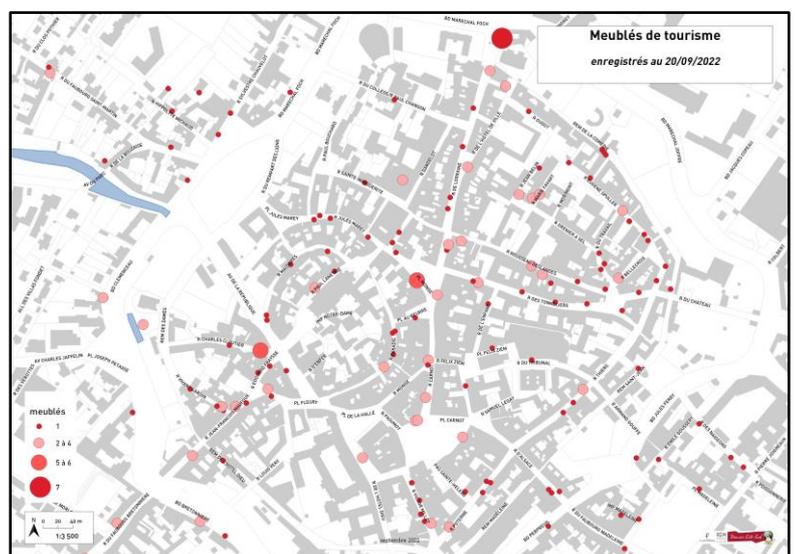
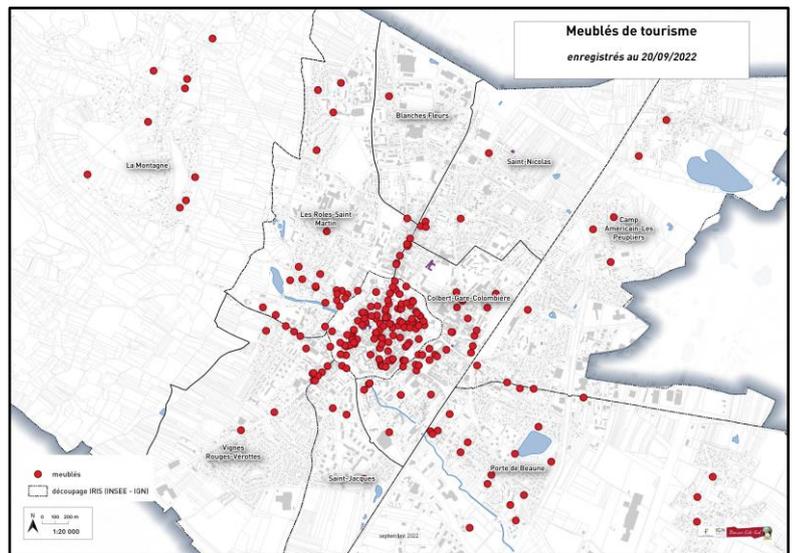
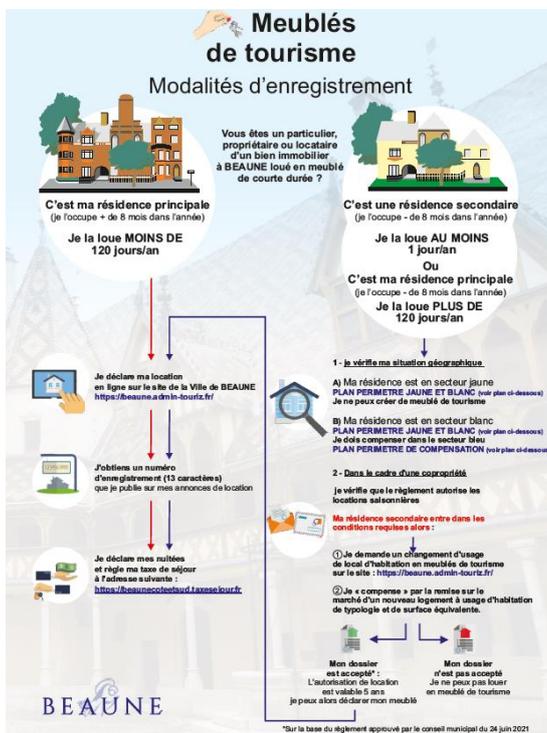


Cartographie des logements vacants – Zoom sur le centre de Nolay



ACTION N°2			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
<p>Encadrer le développement des résidences secondaires</p> <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stopper le développement des résidences secondaires sur le territoire intercommunal → Maintenir une offre de résidences principales à destination des ménages habitant ou travaillant sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des dispositifs d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation, et d'enregistrement Communication auprès des professionnels du secteur, des communes et la population 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'autorisation préalable au changement d'usage applicable depuis le 2 avril 2021 sur la commune de Beaune / 1er bilan consolidé en attente, les premiers chiffres : 332 meublés enregistrés, 62 meublés de tourisme clos après régularisation, 14 dossiers de demande de changement d'usage refusés 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mise en place des dispositifs sur Beaune Organisation d'une réunion d'information des autres communes concernées par le phénomène, pour discussion sur une éventuelle extension du dispositif (dérogation préfectorale à demander)
	<p>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</p> <p>Poste de chargée de mission</p>	<p>État des lieux budgétaire</p>	<p>Perspectives budgétaires 2023</p>

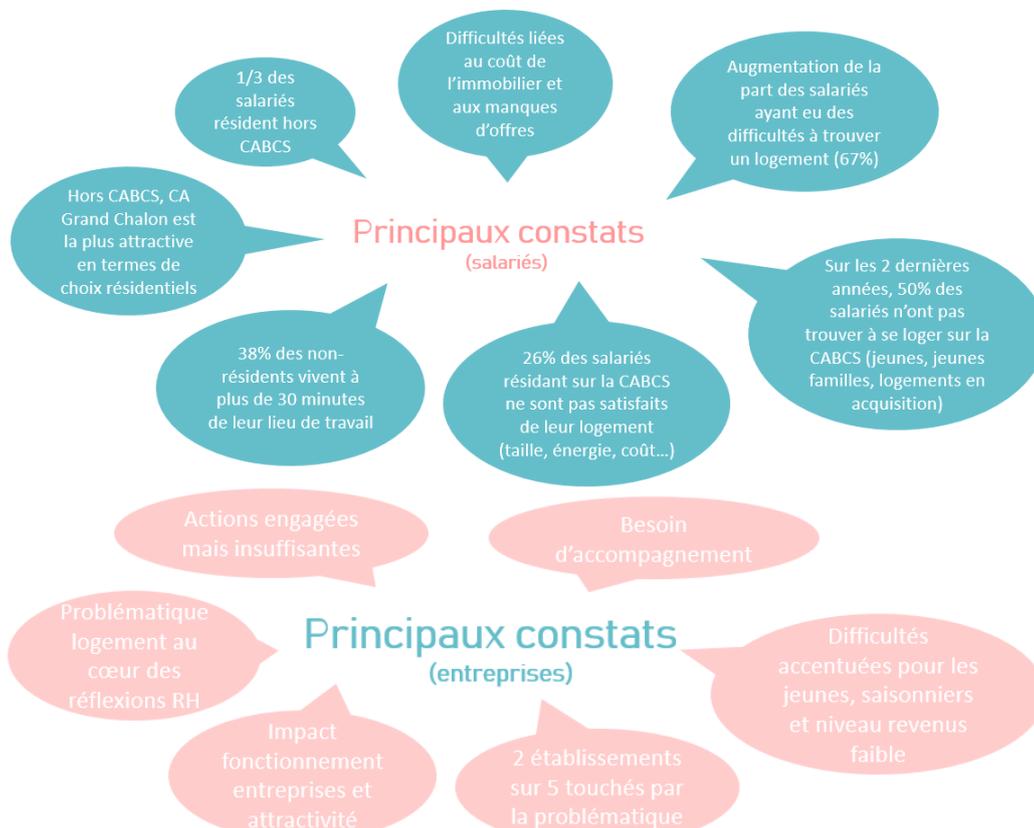
1^{ère} année de mise en œuvre du dispositif d'encadrement des meublés de tourisme sur Beaune



ACTION N°3			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
Travailler avec les acteurs économiques sur les besoins en habitat Objectifs de l'action : → Favoriser le rapprochement habitat-emploi → Soutenir le dynamisme économique	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins des salariés, étudiants et alternants, et des produits à développer • Communication auprès des salariés, jeunes actifs, étudiants et alternants, saisonniers, sur l'offre disponible, les aides et dispositifs existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de l'enquête emploi-logements ont été traitées, elles confirment les constats et besoins mis en évidence par le PLH, notamment sur les difficultés rencontrées par certains salariés pour se loger • Premières pistes d'actions identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur les solutions et pistes d'actions : donner plus de visibilité sur l'offre de logements disponibles, les partenaires de l'habitat et les personnes ressources, les aides et dispositifs existants / Activer différents leviers et dispositifs (construction de résidences dédiées aux salariés, mobilisation des hébergements touristiques vacants pour de la location temporaire, chambres meublées chez l'habitant...) • Communication des résultats auprès des élus, des partenaires, du grand public, avec les actions qui seront mises en place
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives budgétaires 2023
	Poste de chargée de mission	L'enquête emploi-logements a été réalisée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la CCI	La convention CCI sera reconduite en 2023 afin de poursuivre le travail commun sur ce sujet

Premiers constats issus de l'enquête emploi-logements réalisée avec la CCI

- Rappel : l'enquête emploi-logement a été adressée aux 280 entreprises du territoire de plus de 10 salariés, 30 dirigeants, D.R.H ou personnel encadrant et 158 salariés ont répondu.



ACTION N°4			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
Anticiper et accompagner le développement de l'habitat par une action sur le foncier Objectifs de l'action : → Saisir les opportunités foncières en cœur de ville / village → Encadrer les prix	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation d'outils d'urbanisme Conventionnement pour mise en œuvre du portage foncier Rapprochement avec les partenaires sur les outils d'actions foncières Élaboration d'une stratégie foncière Veille foncière Reconduite et renforcement du fond de portage foncier 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation du fond de portage foncier sur la commune de Sainte-Marie-la-Blanche pour un projet de création de 8 à 9 logements communaux, pour un montant de 245 000€. Collecte des données DVF et PERVAL 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil aux communes sur les outils foncières Mise à jour des données DVF et PERVAL Intégration des données foncières dans l'observatoire
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives budgétaires 2023
	300 000 € pour le fonds de portage foncier	245 000 € mobilisés	

Mobilisation du fond de portage pour une opération de 8 à 9 logements sur la commune de Sainte-Marie-la-Blanche



ACTION N°5						
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023			
<p>Diversification de l'offre de logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 5A - Soutenir le développement d'une offre de logements diversifiée en termes de produits et de gamme de prix - Action 5B - Soutenir le développement d'une offre diversifiée : répondre aux besoins des jeunes, des plus fragiles et des séniors <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Garantir les parcours résidentiels de tous les ménages → Favoriser la décohabitation et le logement des jeunes → Accompagner le vieillissement de la population → Répondre aux besoins des plus fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la rénovation et du développement des logements communaux • Dialogue avec les opérateurs publics et privés pour favoriser la mise en place d'opérations groupées, mixtes, adaptées au handicap et à la perte d'autonomie, d'habitat, destinées aux jeunes actifs et étudiants • Accompagnement des particuliers dans la mobilisation des aides à l'adaptation des logements, et étudier la mise en place d'une aide de l'Agglomération • Coordination des acteurs pour l'accompagnement des populations fragiles et en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution d'une subvention de 11 000€ à la commune de MOLINOT pour la rénovation énergétique d'un logement communal • Attribution d'une subvention de 80 000€ à l'organisme bailleur Orvitis pour la requalification d'un immeuble en résidence senior « Sérénitis » à Beaune - 20 logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur la mise en place d'une aide de l'Agglomération portant sur les travaux d'adaptation des logements 			
				Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives 2023
				180 000 € pour le développement et la rénovation des logements communaux	22 000 € de subvention attribués à ce jour (communes de THURY et MOLINOT)	Des projets en cours de réflexion : Sainte-Marie-la-Blanche, Combertault, Nolay
				240 000 € d'aide aux opérations d'habitat exemplaires	Pas de demande de subvention à ce jour	Projets potentiels identifiés : Beaune, Nolay et Bligny-les-Beaune
				320 000 € d'aide aux opérations destinées aux séniors autonomes	160 000 € de subvention attribués à ce jour pour 2 projets portés par Orvitis	Projets potentiels identifiés : Bligny-les-Beaune, Meursault et Sainte Marie-la-Blanche
50 000 € d'aide pour l'adaptation des logements		Modalités d'intervention à définir				

Projets soutenus sur les communes de MOLINOT et BEAUNE



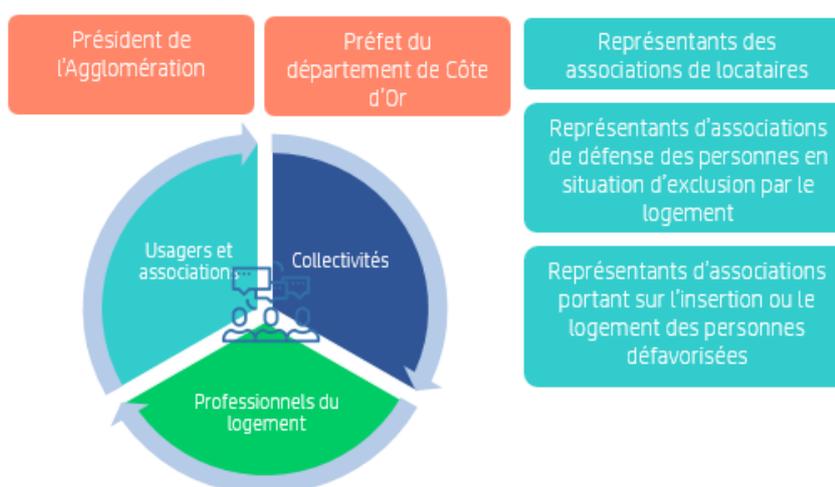
ACTION N°6			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
<p>Parc social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 6A - Mettre en œuvre les nouveaux outils de suivi du parc social - Action 6B - Encadrer l'évolution du parc social sur le territoire intercommunal <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Veiller au maintien de la mixité sociale et d'une offre locative sociale de qualité → Accroître la connaissance sur le fonctionnement du parc social dans une vision communautaire et interdépartementale → Approfondir les partenariats avec l'ensemble des réservataires du parc social et les associations → Répondre aux nouvelles obligations législatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Création et mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) • Elaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID) • Discussion soutenue avec les bailleurs, les communes et l'Etat sur les stratégies de développement du parc social dans le cadre de la révision des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) • Suivi et réhabilitation du parc social 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) par délibération du 28 février 2022 et arrêté préfectoral portant composition de la CIL du 12 juillet 2022 • Préparation du lancement du cahier des charges pour l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID) • Discussion avec les bailleurs sociaux sur leur stratégie dans le cadre de la révision des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) / signature des CUS d'Orvitis et d'Habellis 	<ul style="list-style-type: none"> • Première séance plénière de la CIL • Lancement d'un appel d'offre pour une mission d'assistance à l'élaboration des différents documents (diagnostic partagé, document-cadre, Convention Intercommunale d'Attribution, PPGDID) et à l'animation de la concertation • Suivi des objectifs inscrits dans les CUS • CUS de CDC Habitat à venir
		Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire
			Inscription du budget lié à l'élaboration du PPGDID

Composition de la Conférence intercommunale du logement

Composition

- Maires des communes membres de la CA
- Représentants des départements
- Représentants des réservataires de logements sociaux
- Représentants des organismes agréés qui exercent des activités de maîtrise d'ouvrage
- Représentants de bailleurs présents

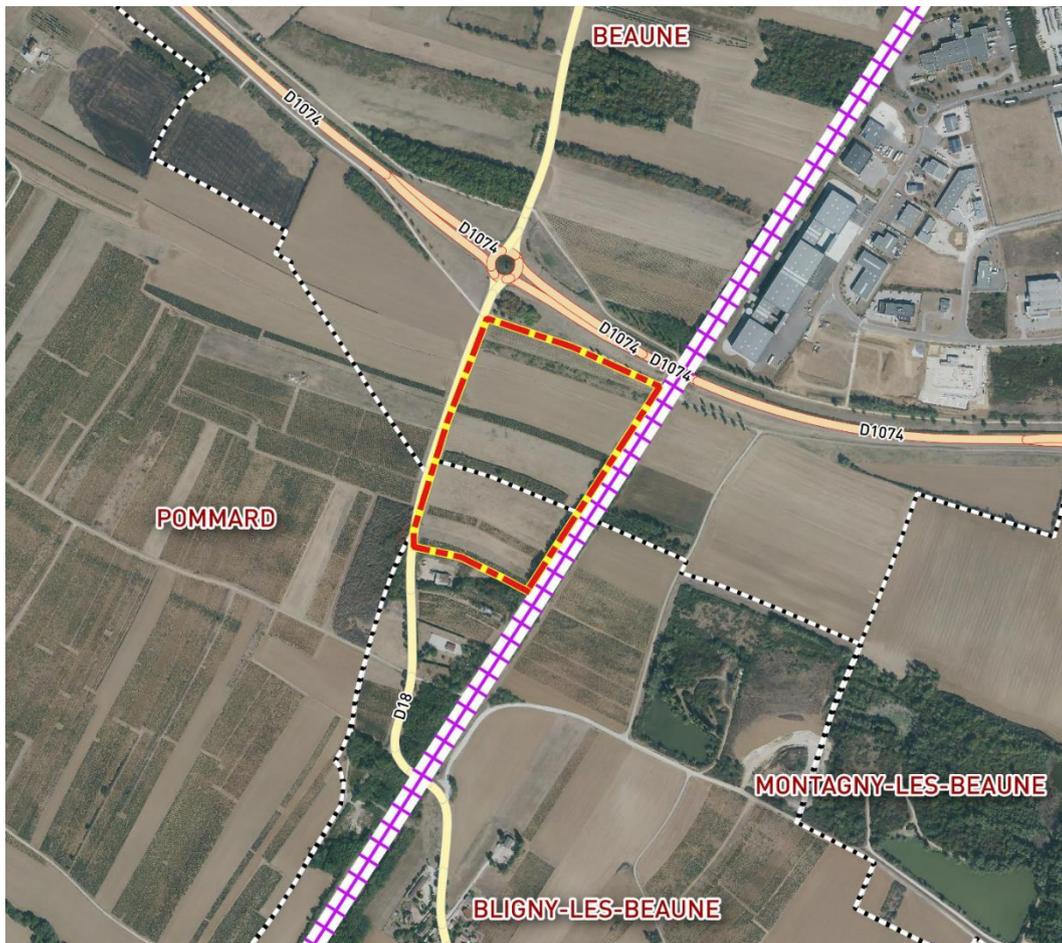
Co-présidence



ACTION N°7

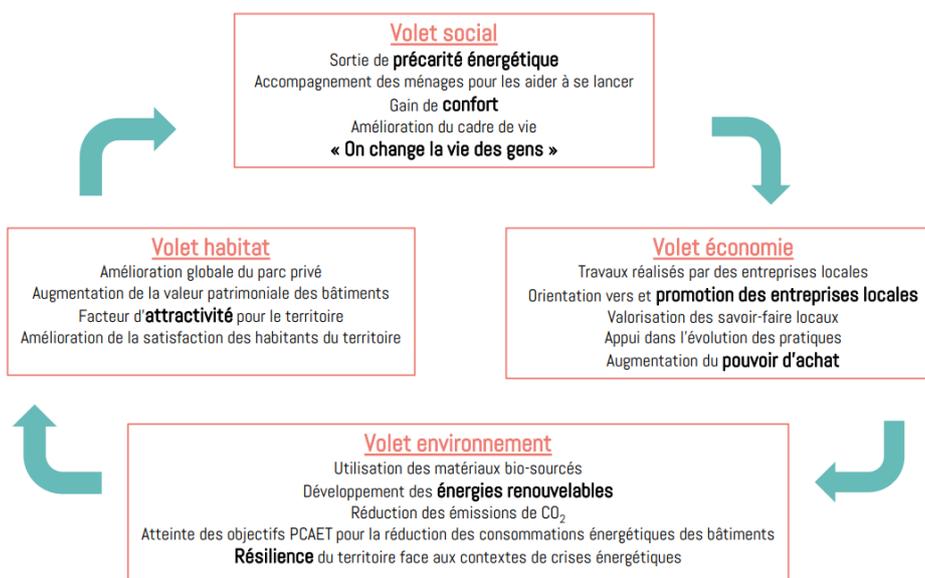
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
Mettre en œuvre les objectifs des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage Objectifs de l'action : → Se mettre en conformité avec les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage → Répondre aux besoins des ménages en situation de sédentarisation,	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement d'une aire de grand passage Création d'aires d'accueil sur les communes de Beaune et de Chagny 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une aire de grand passage sur le territoire de la CABCS Aire d'accueil de Beaune : visite d'une opération à Châtillon-sur-Seine, état des lieux plus précis de la population avec le CCAS et le Département 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement de l'aire de grand passage Poursuite des réflexions sur le devenir de l'aire d'accueil de Beaune
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives 2023
Aménagement des aires non budgété au moment de l'approbation car nécessitant des études préalables	Frais de gestion et de fonctionnement courant de l'aire d'accueil Demande de subvention au titre de la DETR	Inscription du budget pour l'étude de faisabilité pour l'aire de grand passage	

Périmètre de réflexion pour l'aire de grand passage



ACTION N°8				
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023	
Poursuivre et amplifier l'amélioration du parc de logements privés Objectifs de l'action : → Poursuivre la requalification du parc de logements → Approfondir la connaissance du parc en copropriété → Améliorer la lisibilité des dispositifs et des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Financement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) portée par le Pays Beaunois, appelée plus couramment « Pôle Rénovation Conseil » Poursuite des aides à la rénovation énergétique des maisons individuelles Communication sur les dispositifs et aides existants Réflexion sur les modalités d'accompagnement des copropriétés Examen de l'opportunité d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne 	<ul style="list-style-type: none"> 24 nouveaux dossiers de demande d'Aide Réno', majoritairement des rénovations BBC. L'Aide Réno' est en moyenne de 5000 € euros par dossier, avec un montant total de 151 500 € / 534 contacts téléphoniques sur l'année 2022 Modification du règlement d'intervention des Aides Réno' : modification du montant des aides (délibération du 28 février 2022) Mise en place de l'Aide à la rénovation énergétique des copropriétés par délibération du 27 juin 2022 / Une première aide a été accordée à une copropriété de 44 logements située à Beaune Renouvellement des conventions de préfinancement avec SOLIHA et PROCIVIS 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un 1^{er} état des lieux du parc en copropriété Travail avec l'association Bourgogne Energies Renouvelables (BER) pour sensibiliser, former et aller plus loin dans la définition des modalités d'accompagnement des copropriétés Poursuite des Aides Réno' pour finaliser les dossiers en instruction 	
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives 2023	
	200 000 € d'Aide Réno'	L'intégralité de l'enveloppe Aide Réno' est fléchée sur des dossiers	Poursuite du soutien financier au dispositif pour finaliser les dossiers en instruction	
	75 000 € pour le fonctionnement du Pôle Rénovation Conseil sur 3 ans (2020-2021-2022)	Subvention versée	Poursuite du soutien financier au dispositif	
Entre 8 000 et 12 000 € à titre indicatif pour de la formation auprès des copropriétés		Inscription du budget nécessaire à un accompagnement		

L'Aide Réno : un cercle vertueux



ACTION N°9			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
Poursuivre l' observatoire de l'habitat et mettre en place un observatoire foncier Objectifs de l'action : → Pouvoir évaluer l'effet des actions mises en œuvre par la collectivité → Réorienter la politique de l'habitat et les aides en fonction des résultats observés → Suivre les projets ciblés par le PLH → Apporter les éléments de repère des dynamiques de marchés immobiliers et fonciers → Alimenter les approches de veille foncière et de suivi des mutations	<ul style="list-style-type: none"> Refonte de l'observatoire habitat et intégration d'un volet foncier Mise à jour et suivi des indicateurs Poursuite des bilans annuels du PLH Valorisation des travaux de l'observatoire par une communication à destination des partenaires et des communes 	<ul style="list-style-type: none"> La structure de l'observatoire a été revue 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'observatoire pour tenir compte des évolutions + lien avec le SCOT (III de l'article L302-1 du code de l'habitat et de la construction) Bilan des 3 ans à préparer
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH Poste de chargée de mission	État des lieux budgétaire	Perspectives 2023

ACTION N°10			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2023
Animer et coordonner la politique locale de l'habitat Objectifs de l'action : → Créer une synergie entre la collectivité et les partenaires pour porter une vision partagée de la politique intercommunale de l'habitat → Mutualiser les actions et les financements sur le territoire intercommunal	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de temps d'échanges avec les partenaires et les communes Valorisation des travaux de l'observatoire et du suivi des actions par la tenue d'un COPIL inter-partenarial Conception et diffusion d'informations sur les actions 	<ul style="list-style-type: none"> COPIL inter-partenarial pour présenter le bilan annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'échanges ciblés sur certaines thématiques avec les partenaires et les élus, par exemple la lutte contre la vacance. Soirées PLH à destination des communes
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH Poste de chargée de mission	État des lieux budgétaire	Perspectives 2023

Données détaillées par commune et évolution

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 021-200006682-20230227-CC-23_011-DE



	Population 2020	Taux d'évolution annuelle de la population 2013-2020	Logements en 2019	Taux d'évolution des logements 2013-2019	Résidences principales en 2019	Taux d'évolution des résidences principales 2013-2019	Logements vacants en 2019	logements vacants 2013-2019	secondaires en 2019	résidences secondaires 2013-2019
Aloxe-Corton	134	-0,8	96	-0,6	63	-0,3	20	1,8	13	-4,1
Aubigny-la-Ronce	167	0,1	106	-0,5	77	0,6	9	2,1	20	-4,3
Auxey-Duresses	295	-1,1	219	0,2	140	-0,7	35	2,2	44	2,1
Baubigny	209	-0,1	210	0,8	105	-0,1	33	2,1	73	1,5
Beaune	20122	-1,1	12169	0,3	10376	-0,3	1138	2,4	656	10,5
Bligny-lès-Beaune	1243	0,0	582	0,9	536	1,2	32	-2,6	14	1,5
Bouilland	228	2,6	165	0,6	103	2,7	18	9,1	44	-4,2
Bouze-lès-Beaune	305	-0,9	178	1,7	147	1,5	18	-1,3	13	15,3
Chagny	5516	-0,4	2915	0,4	2542	0,0	311	1,9	61	15,1
Change	223	-0,7	153	-0,1	105	0,1	14	-3,6	35	1,4
Chassagne-Montrachet	288	-1,5	251	-0,1	153	0,2	56	-4,1	41	9,8
Chaudenay	1125	0,5	496	0,9	434	0,8	35	6,8	26	-2,6
Chevigny-en-Valière	391	3,1	174	4,2	148	3,7	20	10,7	6	-0,3
Chorey-lès-Beaune	625	-0,4	279	-0,2	242	-0,5	28	3,9	9	-0,5
Combertault	520	-1,0	193	0,7	190	0,7	2	2,1	1	-7,3
Corberon	433	-0,5	192	1,1	170	0,8	15	4,3	7	2,9
Corcelles-les-Arts	441	-0,9	195	0,7	176	0,2	5	-3,5	14	20,1
Corgengoux	365	-0,8	169	0,9	146	0,1	16	21,6	7	-2,0
Cormot-Vauchignon	216	1,9	169	1,1	97	2,1	15	0,2	57	-0,1
Corpeau	975	-0,1	442	0,7	406	0,3	30	8,4	6	-2,3
Dezize-lès-Maranges	170	-1,6	145	0,6	77	-1,7	31	1,2	38	7,0
Ébaty	252	0,2	106	1,1	96	0,8	9	11,2	0	-16,7
Échevonne	296	0,6	151	1,3	119	0,3	19	10,4	13	1,8
La Rochepot	281	-0,4	181	0,3	129	0,2	28	3,7	24	-1,7
Ladoix-Serrigny	1796	-0,4	824	0,7	751	0,8	54	0,4	18	-0,6
Levernois	342	2,2	214	1,0	134	1,8	8	-0,5	72	-0,3
Marigny-lès-Reullée	218	0,8	96	0,9	94	2,2	1	-11,1	1	-13,3
Mavilly-Mandelot	177	0,4	100	0,4	77	1,8	8	-6,1	15	-0,5
Meloisey	320	-1,3	207	0,2	152	-0,3	20	1,5	36	1,7
Merceuil	804	-0,3	379	0,4	314	-0,1	28	7,6	37	1,7
Meursanges	570	1,3	250	1,5	217	1,4	18	10,2	15	-3,0
Meursault	1404	-0,8	835	0,3	656	-0,3	83	-2,0	96	10,3
Molinot	160	1,2	149	0,0	81	2,9	28	-2,5	40	-2,5
Montagny-lès-Beaune	756	2,1	346	2,9	320	2,4	20	13,1	6	13,6
Monthelie	159	0,3	111	0,8	74	0,2	17	0,9	21	3,7
Nantoux	166	0,7	100	1,8	79	2,2	13	3,4	8	-3,1
Nolay	1426	-0,6	961	0,6	627	0,0	229	0,8	105	4,6
Paris-l'Hôpital	308	0,8	200	0,4	124	0,0	26	3,1	50	0,2
Pernand-Vergelesses	237	-1,0	172	0,2	116	-1,4	24	0,2	32	10,1
Pommard	449	-1,9	304	0,1	211	-1,2	52	-1,3	41	20,8
Puligny-Montrachet	378	-0,2	303	0,9	182	0,7	37	-8,9	84	26,7
Ruffey-lès-Beaune	739	0,8	311	0,8	289	1,3	4	-11,1	18	2,0
Saint-Aubin	213	-1,8	175	1,2	103	-1,1	38	-0,2	34	21,6
Sainte-Marie-la-Blanche	897	1,1	409	2,8	378	2,4	16	0,3	15	42,9

Saint-Romain	212	-0,7	178	-0,5	90	-0,6					
Santenay	913	1,2	480	0,9	344	0,7					
Santosse	57	1,4	33	-0,9	23	-0,3					
Savigny-lès-Beaune	1288	-0,5	713	0,3	582	-0,4	68	-1,2	63	14,5	
Tailly	196	0,6	97	0,4	89	1,0	0	-16,7	8	-0,5	
Thury	254	-1,6	206	0,6	124	-1,8	30	4,3	52	7,6	
Val-Mont	252	-0,9	190	-0,6	124	0,2	19	-9,0	47	6,7	
Vignoles	938	1,0	372	1,1	351	1,1	15	-0,6	6	1,3	
Volnay	229	-1,9	201	0,7	115	-1,1	53	-1,0	33	22,8	

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 021-200006682-20230227-CC_23_011-DE



Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir vous adresser à la
Direction Urbanisme & Développement territorial :
urbanisme-habitat@beaunecoteetsud.com et au 03.80.24.56.80



Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com